

DGAS – A.G. du 20 mars 2012 :

les personnels porteurs de cohérence, d'engagement et de professionnalisme...

À la veille du vote du budget départemental fixant pour une partie de l'année les moyens mis à disposition du service social départemental, les agents réunis en AG ont de nouveau priorisé le dialogue avec la majorité départementale.

Qu'il s'agisse du nombre de postes supplémentaires budgétés pour l'exercice 2012, de la réévaluation de la majoration de la prime de précarité ou des choix opérés dans le cadre de la Protection de l'Enfance, c'est ensemble que les personnels présents ont décidé d'aller à la rencontre des élus le vendredi 23 mars 2012, jour du vote du budget pour faire :

- **réévaluer l'enveloppe consacrée à la prise en compte de la montée de la précarité sur l'ensemble du département,**
- **repositionner la mission de la Protection de l'enfance comme ultra prioritaire et y allouer les budgets à la hauteur de l'intérêt supérieur de l'enfant,**
- **réévaluer l'enveloppe des postes en tenant compte des besoins en terme d'accueil et d'accompagnement du public**

Voilà l'objet du tract distribué le 23 mars au matin à l'ensemble des conseillers généraux.

Il a permis un véritable échange avec de nombreux élus dont Madame Garcia, Déléguée aux ressources humaines, Madame Narducci, déléguée à l'Insertion et Monsieur Amiel, délégué à la PMI et L'Enfance.

Les avancées : les instances de concertations annoncées pour les 20 avril et 25 mai se dérouleront en présence des élus concernés par les thèmes abordés, la Protection de l'Enfance fera l'objet d'une rencontre spécifique, l'étude en fin d'année sur des budgets supplémentaires alloués à la DGAS.

Si, aujourd'hui, la communication avec la majorité départementale semble rétablie, les modes d'organisation des services de la DGAS, l'absence de prise en compte des difficultés rencontrées à l'Insertion, les formes de « management », la conception de la mise en œuvre de la Protection de l'Enfance sont responsables de dérives dangereuses pour le personnel (mise en danger des agents dans l'exercice de leur mission) et de violences institutionnelles pour le public ou les enfants.

C'est sur cela que l'AG des personnels a décidé de concentrer tous ses efforts.

Elle a décidé :

- **de négocier** pendant les instances de concertation de véritables réponses à nos plateformes revendicatives,
- **d'interpeller Madame Garcia**, Déléguée aux Ressources Humaines, pour réaffirmer que la rémunération des fonctionnaires territoriaux ne peut être soumise à l'évaluation d'un cadre,
- **d'interpeller le Président du Conseil Général et Madame Narducci**, déléguée à l'Insertion sur la situation de cette direction et demander la suspension de l'application du décret durcissant les sanctions à l'égard du public RSA, la chasse aux pauvres ne doit pas exister dans les BDR
- **d'interpeller M. Amiel** sur l'impérieuse nécessité de repenser la mise en œuvre de la mission Enfance Famille et son repositionnement

Première étape : ensemble, en A.G., reparlons de la mise en œuvre de la mission enfance famille, démontrons les conséquences des dérives de fonctionnement pour les professionnels, les enfants et les familles et travaillons à un autre canevas...

**Retrouvons-nous en Assemblée Générale,
Mardi 10 avril 2012 de 14h à 16h
à l'Hôtel du Département - salle A1 123 c**

(2 heures mensuelles d'information syndicale ont été déposées par nos organisations)

Nous compléterons en « bons verts » si notre réunion dépasse le nombre d'heures déposées.

Marseille le 26 mars 2012